

1

Mise en place d'un contrôle interne comptable
Problème
<i>Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit et sans formalité le bénéfice d'intérêts moratoires à compter du jour suivant l'expiration du délai (article 98 du code des marchés publics)</i> <i>Les défaillances constatées dans l'organisation du service ne permettent pas à l'établissement de respecter le délai global de paiement</i>
Constat
<i>La difficulté de calculer le délai qui s'est écoulé entre la date d'arrivée de ces factures et la date de leur règlement</i>
Causes
<i>Absence de trace d'un enregistrement à l'arrivée dans l'établissement des factures</i>
Conséquences
<i>Le titulaire du marché ou le sous-traitant ne bénéficie pas conformément à l'article 98 du code des marchés publics, de plein droit et sans autre formalité, d'intérêts moratoires à compter du jour suivant l'expiration du délai.</i>
Recommandations
<i>Apposer la date de réception sur les factures dès leur arrivée</i> <i>Fiche de procédure élaborée par l'agent comptable en concertation avec l'ordonnateur</i> <i>Courrier adressé à chaque ordonnateur pour rappeler, si nécessaire, cette obligation</i>

Lu dans un rapport (Observations d'une chambre régionale des comptes en 2010)

La désorganisation du service concerné, lié à la mutation d'un agent, n'est pas de nature à exonérer l'établissement de ses obligations.

Recommandations

Apporter une attention toute particulière pour les périodes de congés scolaires

Calcul des intérêts moratoires
Problème
<i>Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit et sans formalité le bénéfice d'intérêts moratoires à compter du jour suivant l'expiration du délai (article 98 du code des marchés publics) le montant des intérêts moratoires dus est rarement payé</i>
Constat
<i>La difficulté de calculer le délai montant des intérêts moratoires dus</i>
Causes
<i>Absence de consigne donnée et d'outil</i>
Conséquences
<i>Le titulaire du marché ou le sous-traitant ne bénéficie pas conformément à l'article 98 du code des marchés publics, de plein droit et sans autre formalité, d'intérêts moratoires à compter du jour suivant l'expiration du délai.</i>
Recommandations
<i>Apposer la date de réception sur les factures dès leur arrivée</i>
<i>Fiche de procédure élaborée par l'agent comptable avec un lien avec le module de calcul des intérêts moratoires</i>
<i>Information par courrier de l'ordonnateur</i>

FICHE DE PROCEDURE

Vérification du délai de paiement et calcul des intérêts moratoires

ACTIVITE	ECHEANCE	RESPONSABLE	SUPPLEANT
		Nom	Nom
Vérification à opérer sur les pièces justificatives	sys.		
Existence d'une date d'arrivée sur la facture ou sur les pièces justificatives			
Vérification du délai global de paiement de 30 jours			
Si nécessaire			
Liquidation avec l' assistant de calcul des intérêts moratoires sur lettre type de liquidation			
Lettre à l'ordonnateur de demande de mandatement des intérêts moratoires	si I.M.		
Enregistrement de la lettre			
Transfert de la lettre à l'ordonnateur			
Mise à jour du fichier des IM lors de la mise en paiement			
Information de l'ordonnateur et des autorités de tutelle en cas d'absence de mise en paiement des IM			
Validation du contrôle	sys.		
Signaler par écrit les anomalies constatées			